



Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 11 Juillet 2019

Date d'affichage : le 11 Juillet 2019

Nombre de délégués : 56

En exercice : 55

Présents : 30

Votants : 30 + 10

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 8

Absents : 7

Présents : MM GROSMAITRE Jean-Yves, CAHU Robert, ROUDIL Joël, LAYRE Jacques, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM VINCENT Jean Claude, BUCHOU Serge, Mme ROMERO Maryse, M CASTANON Philippe, Mme RUBIO Cendrine, M.ALARY Rémy, Mmes SOUCHE Martine, TRUMPLER Bettina, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mmes AUBERT Martine, TOURNEREAU Anaïs M.OLIVIERI Bruno, Mmes MEUNIER Hélène, PEREZ Cécile, RIFKIN Sonia, LEFORT Véronique, MOLLARD Alexandra, SOUTOUL Marie-Christine, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations de : M. CASTANET Claude à M. DREVON Nicolas
M.CARLIER Georges à Mme Hélène MEUNIER
M.JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie
M.CERRET Michel à Mme Cécile PEREZ
M.LABRUGUIERE Éric à M.CATHALA Serge
M.MOH Cyril à M. CRUVEILLER Fabien
Mme BARON Réjane à M.OLIVIERI Bruno
M.RETCHEVITCH Jean Luc à M.CAHU Robert
M.MOLINES Louis à Mme MOLLARD Alexandra
M.LAURITA David à Mme SOUTOUL Marie Christine

Absents excusés : M.GILHODEZ Thierry, Mme PRATLONG Nicole, MM.MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, CAZALIS Sébastien, Mme VIGOUROUX Dany, M.MAZAURIC Pierre, Mme CREISSENT Sabine.

Absents : MM.ALBEROLA Laurent, LAGARDE Jean-Louis, FELIX Freddy Mme BRUNEL Isabelle, MM. BARON Jérôme BOUCHI LAMONTAGNE Jean-Claude, TARQUINI Joseph

Secrétaire de séance : M.OLIVIERI Bruno

Début de séance : 18h33



Délibération n°067/2019 : Création d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Serge CATHALA rappelle qu'il est indispensable pour notre EPCI et ses communes membres de se doter d'un document supérieur qui permettra d'organiser de manière globale et pérenne l'aménagement du territoire en y intégrant les problématiques d'urbanisme, de transition énergétique, de mobilité et de transports, de logement, de biodiversité, etc. ;

Il précise que de fait la démarche SCoT est évidente et nécessaire pour notre territoire, situé au carrefour de 3 grandes aires urbaines : Montpellier, Nîmes et Alès. Avec un SCoT on disposera d'un outil de planification stratégique pour un développement durable, organisant l'évolution économique, environnementale, la mise en place des services publics et collectifs, enjeux importants de notre territoire rural.

Comme suite à la réunion en sous-préfecture, aux échanges en bureau communautaire et en commission aménagement de l'espace, il est proposé de délibérer pour :

- lancer l'élaboration d'un SCoT sur le périmètre de notre intercommunalité,
- autoriser le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L143-3 et L143-6 du code de l'urbanisme,

Considérant que les élus souhaitent, depuis plusieurs années, se doter d'un document supérieur permettant d'organiser de manière globale et pérenne l'aménagement du territoire en y intégrant les problématiques d'urbanisme, de transition énergétique, de mobilité et de transports, de logement, de biodiversité, etc. ;

Considérant qu'une démarche SCoT est apparue évidente et nécessaire pour notre territoire, situé au carrefour de 3 grandes aires urbaines : Montpellier, Nîmes et Alès ; mais également permettre de se munir d'un outil de planification stratégique pour un développement durable, organisant l'évolution économique, environnementale, la mise en place des services publics et collectifs, enjeux importants de notre territoire rural,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 39 voix pour, 1 voix contre (Jean Luc RETCHEVITCH)

- de lancer l'élaboration d'un SCoT sur le périmètre de notre intercommunalité,
- d'autoriser le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire
- d'autoriser le Président à déposer tous dossiers de demandes de subventions possible

Le Président,

Fabien CRUVEILLER.



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le
- de la publication :